



Harcelement mise au placard

Par **laurent**, le **28/01/2010** à **15:56**

Bonjour, rn rnJe suis délégué du CE et depuis le 01/01/10, mon employeur me met au placard et me change de poste par avenant et autorité (suppression de mon telephone,bureau...). Je refuse, le syndicat et l'inspection du travail n'arrivent pas à contraindre mon employeur, je veux garder mon travail, comment faire pour l'obliger à me rendre mon poste ?

Par **WAHRAMMER**, le **28/01/2010** à **18:06**

Bonsoir,rnIl faut aller voir le médecin du travail, lui dire ce qui se passe, je suppose que vous ne dormez plus, et appréhendez de vous rendre au job. par conséquent, vous dites au médecin du w, ce uqe vous endurez, vousvous faites un carnet de bord où vous notez tout depuis le début, faites une synthèse, et vous allez consulter en service de pathologie professionnelle, vous y verrez un médecin et également un psy, et ils diagnostiqueront votre souffrance et mal-être au travail avec dégradations des conditions de travail. Faites également un courrier AR au directeur de l'entreprise s'il y a une autorité au-dessus, regardez sur harcèlement moral sur internet, il y a des exemples de lettres. L'employeur a l'obligation de protection de santé au travail. Le médecin du travail viendra voir votre poste, et lui saura avoir une discussion avec votre employeur. Vous avez également le droit de déposer plainte au commissariat pour harcèlement au travail, mais attention il ne faut jamais dire ce mot, il faut dire "souffrance au travail avec mal-être et dégradations des conditions de travail", car l'employeur a le droit de déposer plainte si vous utilisez ce mot. Il vous faut également des témoignages. Un conseil : faites vous mettre en arrêt de travail avec motif souffrance au travail et syndrome réactionnel dépressif si vous en êtes à ce stade. Regardz sur internet travail.gouv.fr, il y a plein de site qui disent tout. Sinon, il vous restera la solution avec le médecin du travail de palier à une inaptitude à votre poste avec licenciement, mais je ne

pense pas que c'est cela que vous recherchez. Allez voir le médecin du travail et parlez-lui de tout cela. C'est important. Quel domaine êtes-vous? Bon courage!

Par **WAHRAMMER**, le **28/01/2010** à **18:07**

c'est à nouveau moi, l'inspection du travail aurait du vous dire d'aller voir le médecin du travail. Lui peut vous aider à récupérer votre poste.